



CODIM
COMMUNAUTÉ
DES COMMUNES
DES ÎLES MARQUISES



DÉLIBÉRATION N°26-2021 du 24 juillet 2021

Adoptant un budget annexe de la régie Transport Maritime Intercommunal Interinsulaire, exercice 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 24 juillet, le conseil de la communauté des communes des îles Marquises, convoqué le 16 juillet 2021 conformément à l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni à Hiva Oa, sous la présidence de Benoît KAUTAI.

DATE DE CONVOCATION:	16 juil. 2021
DATE DE LA SÉANCE:	24 juil. 2021
HEURE DE LA SÉANCE:	08:30

En exercice:	15
Présents:	13
Procurations:	0
Votants:	13
Pour:	13
Contre:	0
Abstention:	0
Absents:	0

SECRETAIRE DE SEANCE:	
Ornella KAYSER	

Délégués communautaires	Présents	Absents	Procuration à
Benoît KAUTAI	x		
Joëlle FREBAULT	x		
Joseph KAIHA	x		
Henri TUIEINUI	x		
Nestor OHU	x		
Félix BARSINAS	x		
Laïza DEANE	x		
Max PETERANO	x		
Jean-Yves SCALLAMERA		Absent	
Ornella KAYSER	x		
Wildorf TATA		Absent	
Alain AH-LO	x		
Athanase PAHUTOTI	x		
Ranka AUNOA	x		
Anna TEHAHE	x		

Le Président expose:

- VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;
- VU l'arrêté n°867/DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des îles Marquises;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie Française (CGCT)
- VU l'avis du Conseil d'Etat n°396628 du 26 février 2019 portant sur la répartition des compétences entre la Polynésie française et les communes de Polynésie française en matière de transport insulaire
- VU La délibération n°1 du 27 février 2021 portant modification des statuts de la Communauté des Communes des Îles Marquises
- VU la délibération 06-2021 du 27/02/2021 adoptant le budget primitif de la communauté de communes des îles Marquises, l'exercice 2021
- VU la délibération 15-2021 du 19/06/2021 constatant la concordance du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2020 et adoptant le compte administratif de l'exercice 2020
- VU la délibération 16-2021 du 19/06/2021 affectant les résultats de fonctionnement de l'exercice 2020 constatés au compte administratif 2020
- VU la délibération 19-2021 du 19/06/2021 portant décision modificative n°1 du budget principal de la communauté de communes des îles Marquises, l'exercice 2021
- VU La délibération n°24 du 24 juillet 2021 Mise en œuvre du choix du mode de gestion du transport maritime intercommunal interinsulaire, adoption des statuts de la régie, création d'un budget annexe et décision d'avance
- VU La délibération n°25 du 24 juillet 2021 Adoptant un budget supplémentaire de la CODIM, exercice 2021
- VU La note brève et synthétique du budget annexe de la régie Transport Maritime Intercommunal Interinsulaire 2021 annexée à cette délibération

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1 Le Budget Annexe de la régie Transport Maritime Intercommunal Interinsulaire exercice 2021 de la communauté de communes des Îles Marquises est adopté et arrêté en équilibre par section des recettes et dépenses comme suit:

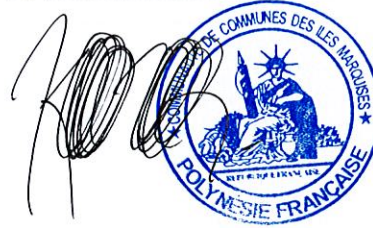
Dépenses globales de Fonctionnement	38 700 000 F CFP
Recettes globales de Fonctionnement	38 700 000 F CFP
Dépenses globales d'Investissement	3 000 000 F CFP
Recettes globales d'Investissement	3 000 000 F CFP

Soit au montant global de 41 700 000 F CFP (quarante et un million sept cent francs Pacifique)

Article 2 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Polynésie française dans un délai de un (1) mois à compter de sa publication ou dès notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 Le Président et le trésorier payeur de la TIVAA sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Le Président

BERNARD KAUIAI

CONTRÔLE A POSTERIORI	
Acte rendu exécutoire après envoi en subdivision le:	09 AOUT 2021
Et publication ou notification du:	
Le Président	